



Validité d'un devis de travaux signé via un mandataire

Par **RP38410**, le **07/05/2015 à 16:18**

Je possède un appartement en loi DeRobien.

Ce bien est géré par un mandataire de gestion locative.

Ce dernier, au terme d'un bail avec un locataire, a estimé que des travaux de peinture devaient avoir lieu.

Ils m'ont fait signé un devis avec la quote-part revenant au locataire (36%) et le solde au propriétaire, moi-même.

J'ai bien spécifié que je validais le devis SELON CETTE QUOTE-PART.

Aujourd'hui, le locataire remet sa dette en question et me conduit en justice. Aucune conciliation n'est possible avec lui.

J'ai donné consigne à mon mandataire de ne pas aller en justice pour ce dossier (somme trop faible : un peu moins de 400€).

Pour autant, je lui demande une participation au surcoût, car :

il n'a pas validé l'encaissement des frais avant de me faire signer le devis,

il n'a pas respecté mes consignes de révision du devis à la baisse que je lui ai transmises 10 jours avant le début des travaux.

Que puis-je lui imposer ?

Bien à vous